

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

Le centenaire du régime de contrôle des drogues

L'AFRIQUE DE L'OUEST EST DEVENUE UNE PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC DE COCAÏNE EN PROVENANCE D'AMÉRIQUE DU SUD ET À DESTINATION DE L'EUROPE, AFFIRME L'OICS

Vienne, le 19 février 2009 (*Service de l'information de l'ONU*) – De plus en plus souvent, des envois de cocaïne destinés essentiellement aux marchés illicites européens transitent clandestinement par l'Afrique de l'Ouest. Le nombre accru de saisies qui sont effectuées en haute mer dans le golfe de Guinée et sur le continent africain indiquent que l'Afrique de l'Ouest est devenue une importante zone de transit et d'entreposage de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe.

Presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont touchés, en particulier le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone. Les gouvernements des pays de la région ont signalé des saisies de cocaïne s'élevant au total à 3 tonnes en 2006 et à plus de 6 tonnes en 2007; les années précédentes, la quantité totale saisie en Afrique atteignait à peine 1 tonne.

Le trafic de cocaïne par l'Afrique s'est poursuivi au même rythme en 2008. Ainsi, en janvier 2008, la marine française a saisi 2,5 tonnes de cocaïne à bord d'un bateau de pêche libérien au large du Libéria. En Sierra Leone, 700 kilogrammes ont été saisis à bord d'un avion qui venait du Venezuela et, au Ghana, 300 kilogrammes l'ont été dans un véhicule automobile en provenance de Guinée. Or, ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg: l'UNODC estime que 27 % environ (soit 40 tonnes) de la cocaïne consommée chaque année en Europe est passée par l'Afrique de l'Ouest.

L'émergence de l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour le trafic de cocaïne peut s'expliquer de plusieurs façons. La situation géographique de cette sous-région en fait un point idéal pour le transbordement des cargaisons d'Amérique latine destinées aux marchés européens en pleine expansion. Les trafiquants visent généralement les pays ayant des structures gouvernementales fragiles et disposant de moyens limités pour faire face au trafic et à ses conséquences, comme la corruption et l'abus de drogues. L'Organe redoute que le trafic de drogues n'affaiblisse les structures politiques, économiques et sociales et ne réduise ainsi le contrôle des gouvernements sur leurs territoires et institutions.

Plusieurs gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont pris des mesures pour tenter de remédier à la situation. Ainsi, une nouvelle loi adoptée par le Parlement sénégalais prévoit des peines plus lourdes en cas de trafic de drogues; le Parlement nigérian est saisi d'un projet de loi analogue. Au niveau de la sous-région, les gouvernements ont agi dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a tenu à Praia, en octobre 2008, une conférence de haut niveau où a été adopté un plan d'action régional qui dresse la liste des initiatives devant être prises à l'échelle régionale.

L'Organe constate que la communauté internationale a réagi face à l'intensification du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Comme suite à l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux dirigeants de la Guinée-Bissau afin qu'ils réagissent face à la progression du trafic de drogues, qui menace la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région, la communauté internationale a affecté des fonds pour appuyer les mesures antidrogue dans ce pays. L'Organe exhorte la communauté internationale à apporter aux gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest l'aide dont ils ont besoin pour s'attaquer à ce problème.